

**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des
soumissions - TPSGC**
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0A1 / Noyau 0A1
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

**REQUEST FOR PRICE AND
AVAILABILITY
DEMANDE DE PRIX ET DE
DISPONIBILITÉ**

This is not a bid solicitation but an inquiry for the purpose of obtaining price and availability information for the goods, services, and construction specified herein. The information requested herein is for budgeting and planning purposes only. Contracts will not be entered into on the basis of suppliers' responses.

Il ne s'agit pas d'une invitation à soumissionner mais d'une demande de renseignements sur les prix et la disponibilité des biens, services et construction spécifiés aux présentes. Les renseignements demandés aux présentes sont nécessaires uniquement à l'établissement du budget et à la planification. Les marchés ne seront pas attribués suite aux réponses des fournisseurs/entrepreneurs.

Comments - Commentaires

Title - Sujet GROUPE ÉLECTROGÈNE TACTIQUE SILENCI	
Solicitation No. - N° de l'invitation W8476-12CPDS/A	Date 2012-04-03
Client Reference No. - N° de référence du client W8476-12CPDS	GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG PW-\$\$HN-446-60221
File No. - N° de dossier hn446.W8476-12CPDS	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2012-04-26	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Garcia Lozano, Quiterie	Buyer Id - Id de l'acheteur hn446
Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-3594 ()	FAX No. - N° de FAX (819) 953-4944
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE CFSD MONTREAL 6363 RUE NOTRE DAME ST E. MONTREAL Quebec H1N2E9 Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address
**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Issuing Office - Bureau de distribution
Electrical & Electronics Products Division
11 Laurier St./11, rue Laurier
6B1, Place du Portage, Phase III
Gatineau, Québec K1A 0S5



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM Destination	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
1	GROUPE ÉLECTROGÈNE TACTIQUE SILENCIEUX	WB941	I - 1	30	Each	\$		See Herein	

Le ministère de la Défense nationale (MDN) procède actuellement à la collecte de données sur le prix et la disponibilité en ce qui a trait l'achat de trente (30) unités d'alimentation tactiques silencieuses à livrer à Montréal (Québec).

Le Canada exige ce qui suit :

1. Les fournisseurs devraient présenter les prix en dollars canadiens et fournir leur meilleure estimation des indexations de prix de l'équipement.
2. Les fournisseurs devraient faire des commentaires sur l'Énoncé des travaux (EDT) proposé. Ils doivent également proposer un prix pour les produits commerciaux, conformément à l'EDT.
3. Les fournisseurs devraient fournir des brochures techniques, des rapports d'essais et des fiches techniques avec leur réponse pour démontrer la conformité de leur produit à l'EDT.
4. Les fournisseurs devraient fournir un calendrier de projet.

Le Canada n'a pas l'intention d'attribuer un contrat sur la foi de cet avis et n'est pas tenu de payer pour les renseignements demandés. Les répondants peuvent soumettre des documents commerciaux confidentiels, de l'information confidentielle ou des données confidentielles qu'ils ont recueillis. Le gouvernement du Canada se réserve le droit d'utiliser l'information soumise pour préparer des exigences techniques et des estimations budgétaires à l'intention du ministère de la Défense nationale.

Afin d'encourager les répondants à être le plus ouvert possible, il est entendu que le MDN, pendant et après la période de demande de prix et de disponibilité, traitera toute information de manière confidentielle et ne divulguera aucune information désignée " confidentielle " ou " exclusive " obtenue du répondant dans le cadre de sa réponse à la demande de prix et de disponibilité, à moins d'une réponse écrite du répondant.

La réponse à cette demande de prix et de disponibilité devrait être envoyée par courrier, par courriel ou par télécopieur à :

Quiterie García Lozano - Agente d'approvisionnement
Direction du transport et des produits logistiques, électriques et pétroliers - Division HN
Direction générale des approvisionnements - Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Place du Portage, Phase III, 7B3, 11, rue Laurier Street, Gatineau (Québec) K1A 0S5

Courriel : Quiterie.GarciaLozano@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Télécopieur : 819-953-4944

ÉNONCÉ DES TRAVAUX

GROUPE ÉLECTROGÈNE TACTIQUE SILENCIEUX DE 60 KW

1. Portée

1.1 Objet

Le présent énoncé des travaux (EDT) définit les exigences générales de rendement, de qualification et de livraison d'un groupe électrogène commercial standard de 60 kW. Ce groupe électrogène doit se composer d'une génératrice tactique silencieuse de 60 kW sur remorque. Le groupe électrogène aura pour objet de soutenir les Forces canadiennes (FC) lors de leurs déploiements tactiques.

1.2 Contexte

Le ministère de la Défense nationale (MDN) désire se procurer une génératrice diesel-électrique (60 kW, 120/208 V c.a. triphasé, 60 Hz) tactique silencieuse. Celle-ci doit être sécuritaire, fiable et efficace pour répondre aux besoins en électricité des FC lors des déploiements tactiques. La génératrice commerciale standard est destinée à être utilisée avec de l'équipement sensible et du matériel tactique silencieux.

1.3 Publications

MIL-STD-705C INSTRUCTIONS	GENERATOR SETS, ENGINE DRIVEN METHODS OF TESTS AND INSTRUCTIONS
MIL-STD-810G	ENVIRONMENTAL ENGINEERING CONSIDERATIONS AND LABORATORY TESTS
MIL-STD-461	REQUIREMENTS FOR THE CONTROL OF ELECTROMAGNETIC INTERFERENCE CHARACTERISTICS OF SUBSYSTEMS AND EQUIPMENT
EPA, groupe IV	Environmental Protection Agency, moteurs du groupe IV
CSA 22.2, no 100	Association canadienne de normalisation, Motors and Generators
Norme de la NEMA	National Electrical Manufacturers Association

2. EXIGENCES

2.1 Description de l'équipement

Les génératrices doivent être des appareils à moteur diesel ayant une puissance nominale continue d'au moins 60 kW.

2.2 Caractéristiques matérielles

2.2.1 Génératrice

- a. La génératrice doit être du type sans balais, à courant alternatif de 120/208 V c.a. triphasé et 60 Hz, et doit pouvoir être configurée pour fonctionner à 240/416 V c.a. triphasé et 50 Hz. L'enroulement doit avoir un isolement de catégorie F et une puissance calculée de 60 kW en service continu.
- b. La génératrice doit être dotée d'un régulateur de tension automatique à régulation de ± 1 % et doit permettre de régler manuellement la tension de sortie par incréments de ± 1 %. La génératrice doit réussir l'essai de stabilité et de réponse transitoire conformément à la méthode d'essai 608.1b de la norme MIL-STD-705C pour la régulation de tension et de fréquence.
- c. La génératrice doit être munie d'un régulateur électronique à deux réglages de vitesse (1 800 et 1 500 tr/min) et à régulation de 0,25 %.
- d. Les caractéristiques transitoires de la génératrice doivent être conformes à l'accord de normalisation OTAN (STANAG) 4135, dont voici le résumé :
 - Capacité de réglage manuel de la tension : +15 % et -5 %
 - Déviation max. de la tension en régime permanent : 4 %
 - Bande de tolérance de la tension en régime permanent : 2 %
 - Ondulation max. crête à crête : 7 %
 - Harmoniques : < 3 %
 - Variation max. due à l'application d'une pleine charge : < 30 %
 - Temps de récupération max. après l'application d'une charge : 1 s
 - Variation max. due au retrait d'une charge : 40 %
 - Temps de récupération après le retrait d'une charge : 0,5 s

2.2.2 Dimensions et poids

- a. La conception de la génératrice doit être optimale afin d'en réduire le poids et la taille au minimum pour pouvoir transporter le système complet à bord d'un avion C-130 et le tracter au moyen d'un camion de modèle militaire normalisé (MMN).
- b. Les dimensions de la génératrice ne doivent pas être supérieures à 90,17 cm (35,5 po) de largeur sur 219,71 cm (86,5 po) de longueur sur 148,59 cm (58,5 po) de hauteur. La

génératrice doit être montée sur une remorque M200A de 419,10 cm (165 po) de longueur sur 240,03 cm (94,5 po) de largeur sur 96,02 cm (37,8 po) de hauteur, et ce, au moyen d'un socle de fixation de 110,49 cm (43,5 po) de largeur sur 219,71 cm (86,5 po) de longueur. La hauteur hors tout de la génératrice, une fois montée sur la remorque, ne doit pas être supérieure à 219,71 cm (86,5 po). Le poids du groupe électrogène, remorque M200A comprise, ne doit pas être supérieur à 3 150 kg (6 930 lb).

2.2.3 Moteur diesel

- a. La génératrice doit être dotée d'un moteur conforme aux normes du groupe IV de la Environmental Protection Agency (EPA).
- b. Le moteur doit être muni d'un manostat de faible pression d'huile et d'un interrupteur de température excessive avec coupure positive de l'alimentation en carburant.
- c. Le moteur doit pouvoir fonctionner, sans diminution de rendement, en utilisant divers carburants diesels, dont le DF1, le DF2, le JP4, le JP5 et le JP8.
- d. La génératrice doit être dotée d'un réservoir de carburant intégré capable d'alimenter le moteur en carburant pendant 10 heures en pleine charge. Le réservoir de carburant doit comprendre un contacteur de bas niveau avec circuit d'alarme intégré qui se déclenche lorsqu'il ne reste que 20 % de carburant dans le réservoir et avec coupure positive de l'alimentation en carburant lorsqu'il ne reste que 10 % de carburant dans le réservoir.

2.2.4 Niveau de bruit

Le niveau de bruit émis par la génératrice doit être inférieur à 71 dB à une distance de 10 m (23 pi) du centre de la source de bruit, conformément à la norme MIL-STD-1474. La génératrice doit être mise à l'essai conformément à la méthode d'essai 661.2c de la norme MIL-STD-705C pour la mesure des niveaux de bruit.

2.2.5 Enceinte

La génératrice doit être conçue pour une utilisation à l'extérieur. L'enceinte doit offrir un niveau de protection NEMA-3X, conformément au niveau de protection 3X de la National Electrical Manufacturers Association (NEMA).

2.3 Caractéristiques opérationnelles

2.3.1 Température de fonctionnement

- a. La génératrice doit pouvoir démarrer à une température de -40 °C et doit être mise à l'essai conformément à la méthode d'essai 701.d de la norme MIL-STD-705C pour le démarrage et le fonctionnement par très grand froid.

- b. La génératrice doit pouvoir fonctionner en continu à une température ambiante de +49 °C, et ce, sans aucune baisse de la puissance nominale, conformément à la méthode d'essai 710.d de la norme MIL-STD-705C pour le fonctionnement à température élevée.

2.3.2 Résistance aux chocs et aux vibrations

Le groupe électrogène (génératrice sur remorque) doit réussir un essai de résistance aux chocs et aux vibrations, conformément à la méthode d'essai 514.4 de la norme MIL-STD-810E (procédure I pour la catégorie 10). La génératrice ne doit présenter aucune trace de fils éraillés, de pièces desserrées ou brisées, d'éléments électriques en contact, de courts-circuits, de composants fatigués, de matériaux fissurés ou de déformations permanentes pouvant rendre l'utilisation du matériel dangereuse, ni d'autres défauts pouvant nuire à la fonction prévue de l'équipement. Le groupe électrogène doit être suffisamment robuste pour demeurer intact lorsqu'il est tracté sur un terrain accidenté au moyen d'un camion de MMN.

2.3.3 Interférences et caractéristiques électromagnétiques

Le groupe électrogène doit être conforme à la norme MIL-STD-461G (RE 102 de 10 kHz à 18 GHz, CE 102 de 10 kHz à 10 MHz et RS 103 de 2 MHz à 40 GHz) applicable à l'équipement au sol de l'Armée de terre.

2.3.4 Impact sur l'environnement

La génératrice doit respecter l'ensemble de la réglementation canadienne en matière d'environnement. Le moteur doit être conforme aux normes de l'EPA pour les moteurs du groupe IV.

2.3.5 Normalisation

La génératrice doit être homologuée par l'Association canadienne de normalisation (CSA) ou par une organisation accréditée par la CSA. Le groupe électrogène doit être conforme à la norme CSA 22.2 no 100.

3. Livrables

3.1 Articles livrables

- a. L'entrepreneur doit livrer les groupes électrogènes conformément à l'article 2. des présentes. L'entrepreneur doit veiller à ce que tous les groupes électrogènes soient livrés avec l'ensemble des composants requis, en bon état de service, de sorte que le système soit prêt à l'emploi.

- b. Au moment de la livraison, chaque génératrice doit être accompagnée des manuels techniques de langue anglaise y afférents, lesquels doivent être fournis par l'entrepreneur. Ce dernier doit également octroyer au MDN des droits de propriété intellectuelle illimités sur ces manuels afin de lui permettre de les modifier et de les traduire pour son usage interne. Un manuel d'utilisation et d'entretien emballé individuellement doit être livré avec chaque génératrice. L'entrepreneur doit fournir au responsable technique (RT) un exemplaire papier et deux copies électroniques du manuel des pièces et du manuel d'utilisation et d'entretien.